

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES PANAVISION LUMIERE 2006

GÉNÉRALITÉS :

Une fois acceptées, nos clauses s'appliquent à l'intégralité des transactions futures, même si la commande nous parvient par fax, mail, ou autre écrit sur lesquels nos conditions ne figurent pas.

Toute clause contraire inscrite dans la commande de l'acheteur, et non acceptée préalablement par écrit par Panavision, est réputée sans effet. Toute commande verbale ne pourra être prise en considération qu'après réception d'une confirmation par un bon, en bonne et due forme. Les catalogues, les documents publicitaires, et les tarifs édités par Panavision, ne constituent pas offre ferme ; ils peuvent être modifiés à tout instant sans préavis, aussi bien en ce qui concerne la gamme de matériel distribué que les prix et caractéristiques des modèles dont la vente peut aussi être arrêtée. Dans ces hypothèses, nous ne serons pas tenus de fournir les articles ainsi supprimés, ni anciennes spécifications.

LES PRIX :

Les prix appliqués à chaque vente sont ceux du tarif en vigueur à la date de la livraison et ne comprennent pas la fourniture des lampes, sauf exception mentionnée. Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur à la date de livraison.

CONDITIONS DE LIVRAISON :

Les livraisons s'entendent départ de nos magasins, sous emballage standard. Les matériels voyagent exclusivement aux risques et périls du destinataire ; celui-ci devra donc à réception, vérifier le bon état ainsi que le contenu des colis et, s'il y a lieu confirmer par lettre recommandée au transporteur sous 48h, les réserves d'usages faites à l'arrivée.

Les prix s'entendent franco de port pour toute commande livrée par la voie ordinaire en métropole, en une seule fois, d'une valeur nette hors taxes indiquée ci-dessous. Pour toute valeur inférieure, une participation aux frais de port, emballage et petite commande sera facturée comme suit :

Paris et région parisienne <600 €:

Forfait de 16 € moins de 10 Kgs

Forfait de 30 € plus de 10 Kgs

Par coursier: **40 €**

Par coursier grande couronne : Nous consulter

Province: <1300 € Forfait de 33 €

Les colis express ou par coursier sont expédiés aux frais du destinataire, sauf clause contraire. Toute demande de livraison partielle, donnera lieu à facturation des frais de port à la charge du demandeur.

Pour l'exportation, les prix s'entendent départ usine ; les frais de dossier, douanes, assurance étant à la charge du client. L'acceptation par Panavision d'effectuer une livraison franco n'entraîne pas déplacement de responsabilité. Panavision se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante.

DELAIS DE LIVRAISON :

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre des commandes. Nous nous réservons la possibilité de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi précisément que possible, mais sont fonction de nos possibilités d'approvisionnement et de transport. **Aussi, les dépassements de délais de livraison ne pourront donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni même à annulation de commande en cours.** En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers notre société.

ANNULATION ET REPRISE :

Le client doit vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises et leur conformité à la commande. Aucune réclamation n'est prise en compte passé le délai de huit jours à compter du jour de la livraison. L'acquéreur s'engage à signaler cette réclamation par écrit. Les retours sont effectués en franco de port et avec emballage d'origine ou équivalent à la charge du client. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou d'avarie d'un colis en retour.

En cas de retour autorisé mais consécutif à une erreur du client, nous ne rembourserons le dit matériel que jusqu'à concurrence de 85% maximum du prix consenti au client (ceci pour les frais de manutentions et contrôle). Nous ne pouvons être tenus pour responsables des dommages, préjudices quelconques, causés par tout motif : cas de guerre, accident, grèves, installations non conformes, défauts de fabrication, etc ... **Dans ce dernier cas, notre responsabilité reste limitée à la remise en état ou l'échange du matériel incriminé, sans donner lieu à pénalité ou indemnité.**

REGLEMENTS:

Sauf stipulations contraires, nos factures sont payables à réception, net et sans escomptes. Les traites ne font pas dérogation à cette clause, les billets à ordres et autres effets devront être retournés dûment signés ou acceptés dans les huit jours au plus à réception de la marchandise.

En aucun cas, les paiements qui nous sont dus ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit de notre part.

La première commande est nécessairement réglée comptant. Les factures d'un montant inférieur à 150 € HT sont toujours payables comptant et donneront lieu à une facturation forfaitaire de 10 € H.T. pour frais administratifs. Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous quelque prétexte que ce soit, même litigieux et même en cas de livraison partielle ayant entraîné une facturation partielle.

Panavision se réserve la faculté d'exiger le règlement d'un acompte, avant tout commencement d'exécution de commande.

DEFAUT DE PAIEMENT :

Le tiré accepte de supporter tous les frais occasionnés par un report d'échéance.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité, égale au dernier taux de refinancement de la BCE, majoré de 6 points, calculée au prorata temporis sur les sommes restant dues.

Faute par l'acquéreur d'effectuer le paiement à l'échéance, la vente sera résolue «**de plein droit**» si bon semble au vendeur, 10 jours après l'envoi d'une mise en demeure, rappelant l'intention, pour le vendeur, de se prévaloir de la présente clause, et demeurée infructueuse.

Le non paiement à échéance entraîne l'application immédiate d'une pénalité de 15 % du montant de la vente, que le vendeur en cas de résolution de la vente, pourra compenser avec les acomptes reçus.

Tout retard de paiement entraîne pour le vendeur l'exigibilité immédiate de l'ensemble des sommes dues par l'acheteur.

RESERVE DE PROPRIETE :

La propriété de la marchandise est réservée au vendeur jusqu'à complet paiement du prix. Toutefois, il est formellement convenu que les risques sont transférés à l'acquéreur au moment de la sortie des marchandises des locaux du vendeur.

LAMPES et GÉLATINES (FILTRES) :

Sauf accord préalable, avec notre service technique, la garantie usuelle ne s'applique pas aux lampes, aux gélatines, ni autres produits «consommables». Il ne pourra donc être fait état d'une quelconque réclamation concernant ces produits en cas de non-fonctionnement. Les durées de vie ou les résistances en températures ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à des poursuites.

GARANTIE :

Nos appareils ne sont garantis que dans la mesure où leur installation est conforme aux règles de l'art et aux normes en vigueur et où les composants (lampes, transformateurs) sont conformes à nos recommandations.

La garantie est refusée pour tout matériel qui aurait été démonté hors de nos ateliers ou qui présente des traces de choc, d'immersion, d'utilisation, de conservation ou de traitement non conforme à sa destination.

CONTESTATIONS :

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, les traites ou autres acceptations de règlement n'opérant ni novation, ni dérogation à cette clause.